

Les sciences économiques et sociales et l'avenir de la filière ES des lycées

Contribution à la réflexion des membres du Groupe d'experts sur les programmes de SES
Janvier 2005

Il est bon que la République s'interroge périodiquement sur son Ecole et sur les contenus qui y sont enseignés. Le débat en cours sur la loi d'orientation sur l'éducation qui sera soumise au Parlement au printemps prochain et viendra amender la loi d'orientation de 1989 est donc, par principe, une bonne chose.

Les signataires de ce texte ont participé à la réécriture des programmes de Sciences Economiques et Sociales actuellement en vigueur. A ce titre, ils souhaitent contribuer (à propos de cette discipline) au débat sur le système éducatif et faire valoir quelques convictions sur l'avenir de l'enseignement des sciences économiques et sociales.

1/ Enseigner les sciences économiques et sociales (science économique, sociologie, science politique) à tous les lycéens.

Les sciences sociales, qu'il s'agisse de la science économique, de la sociologie, de la science politique, ont produit, depuis deux siècles environ, un corpus de connaissances considérable. Elles constituent (aux côtés des humanités d'une part, des sciences de la nature d'autre part) une « troisième culture » (W. Lepenies) qui doit être présente dans la formation de tous les lycéens. Elles participent d'une entreprise de connaissance de la société par elle-même, elles contribuent à éclairer les choix individuels et collectifs, elles permettent une approche réflexive et informée des grandes questions qui agitent le débat public (développement durable, croissance, emploi, construction de l'Europe, évolution des structures familiales, traitement de la question du « genre », transformations des relations de travail ou des pratiques culturelles etc.).

Priver aujourd'hui les lycéens d'une initiation solide aux connaissances produites par les sciences sociales, ce serait leur donner une formation tronquée.

Accorder aux sciences sociales une place significative dans la formation des lycéens implique un certain nombre de choix :

- **Les sciences économiques et sociales doivent être présentes en classe de seconde dans le tronc commun proposé à tous les lycéens** dans le but de donner une formation de base aux sciences sociales à chacun d'entre eux et dans le but de leur permettre de faire des choix éclairés en matière d'orientation.
- **La filière ES doit demeurer, comme le prévoit le rapport annexé au projet de loi d'orientation, l'une des trois voies de formation proposées aux lycéens.** Pour la clarté des choix proposés aux élèves, pour la cohérence des diverses voies de formation (générale, technologique et professionnelle), l'introduction d'un enseignement portant sur les techniques de gestion en première ES peut poser problème. L'entreprise est un objet d'étude important sur lequel la science économique et la sociologie apportent des éclairages nombreux et solides déjà largement repris dans le cadre des actuels programmes. Elle doit donner lieu à des enseignements fondamentaux qui dépassent le clivage entre économie et gestion. L'enseignement optionnel de sciences économiques et sociales en classe de première doit demeurer un enseignement de science politique, on peut

y faire une place peut-être plus importante au droit constitutionnel et à la réflexion sur la production du droit, mais sans entrer dans les techniques juridiques. L'introduction d'un enseignement du droit dans une optique professionnelle nous semble prématurée et inadaptée en classe de première de l'enseignement général.

- **Il faut maintenir, les séances de Travaux Dirigés qui existent actuellement et qui sont inséparables d'un apprentissage de qualité des SES par les élèves.**
- **Il faut proposer des enseignements optionnels de sciences économiques et sociales aux lycéens des filières L et S.** Dans la mesure où nous considérons que les sciences sociales doivent être une composante de la formation de tous les lycéens et où nous proposons que tous reçoivent une initiation en seconde ce choix nous semble logique. Il faut que des élèves ayant le goût des études de lettres, de mathématiques, de sciences physiques et biologiques aient la possibilité (en fonction notamment de leurs projets d'orientation) d'acquérir un renforcement de leurs connaissances dans les sciences sociales.

2/ Méthodes d'enseignement et contenus scientifiques sont inséparables.

Depuis leur création, les sciences économiques et sociales ont accumulé une expérience très riche en matière de formation des lycéens. En particulier, la présence dès l'origine de travaux dirigés en classes dédoublées, a permis un suivi plus individualisé des élèves, la mise en œuvre de démarches innovantes (utilisation de l'audiovisuel et de l'informatique, pratique de l'enquête, démarche d'investigation par exploitation de données statistiques etc.) et la possibilité de mieux faire saisir les contenus du programme aux élèves. La suppression des travaux dirigés, envisagée dans le rapport annexé au projet de loi d'orientation, aurait un effet très négatif sur l'enseignement des SES et, plus largement, sur la réussite des élèves de la filière ES.

3/ Renforcer la formation initiale et continue des enseignants, rapprocher encore l'enseignement secondaire et la recherche en sciences sociales.

A l'université, les principales sciences sociales sont enseignées dans des institutions distinctes. Les étudiants qui se proposent de devenir professeurs de SES doivent donc compléter leur formation dans les disciplines voisines de celle qui constitue leur formation de base. Les IUFM, en liaison avec les universités, contribuent à faire acquérir ces connaissances aux candidats au CAPES de SES. Il ne faudrait pas que l'évolution de la formation et du recrutement des enseignants mette en péril la dimension disciplinaire de leur formation professionnelle. En ce qui concerne la formation continue et le renouvellement des connaissances, le lien avec la recherche sont particulièrement importants. La formation continue des enseignants de SES ne doit donc pas se limiter aux aspects pédagogiques ou institutionnels, elle doit impliquer fortement les universitaires et les chercheurs. Nous proposons en particulier que soit mise à l'étude l'organisation de stages des professeurs de SES dans les centres de recherche et les laboratoires de science économique, de sociologie et de science politique des universités et du CNRS ainsi que l'organisation d'écoles de formation continue des professeurs faisant appel aux compétences universitaires.

4/ L'élaboration des programmes, en sciences économiques et sociales comme dans les autres disciplines, doit rester de la compétence d'instances indépendantes placées sous la responsabilité d'universitaires et de chercheurs des disciplines de

référence dans le cadre des groupes d'experts sur les programmes scolaires du type de ceux qui fonctionné au cours de la dernière décennie

Conclusion : Une chance à saisir pour les sciences sociales

Lors du travail de clarification et d'actualisation des programmes de SES, que nous avons réalisé sous la responsabilité du Conseil National des Programmes, sans cesse nous avons eu la volonté de renforcer les fondements scientifiques de cet enseignement. Au delà des débats légitimes qu'entraîne tout programme scolaire nouveau, nous avons le sentiment d'avoir été compris par nos collègues enseignants de SES des lycées. La formation organisée à propos de ces nouveaux programmes a contribué à renforcer une dynamique de travail collectif et de lien avec l'enseignement supérieur et la recherche. Les mesures prises à l'occasion de la loi d'orientation doivent amplifier cette dynamique et non la briser en remettant en cause un certain nombre d'acquis de l'enseignement des SES en lycée. Il y a peut-être aujourd'hui une chance historique de renforcer la place des sciences sociales dans la formation de tous les lycéens. Nous espérons que les responsables politiques prendront la mesure de l'enjeu et que nos collègues universitaires et chercheurs de toutes les disciplines des sciences sociales apporteront leur appui à une meilleure diffusion des savoirs dont ils sont les héritiers et qu'ils contribuent à produire.

Jean-Luc Gaffard

Alain Beitone, Louis Chauvel, Patrick-Yves Coléno, Marie-Claire Delacroix, Jacques le Cacheux, Alain Legardez, Catherine Martinon, Jane Méjias, Jean-Paul Polin, Marie-Paule Rousselot, Jacques Sivano, Robert Soin.